

Arrêté DREETS N° 2021-T-NA-84

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION DE NOUVELLE-AQUITAINE POUR LE MANDAT 2021-2025**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres de la commission paritaire régionale interprofessionnelle ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Nouvelle-Aquitaine est composée des membres suivants :

Qualité Représentant :	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Salariés	BERNINI Valérie	Responsable accueil	CFDT
	MARIAUD Jean	Infographiste	CFDT
Salariés	DUMOUSSEAU Samantha	Comptable	CGT
	LARROQUIS Eric	Dessinateur Projeteur	CGT
	RIVET Patricia	Employée de ventes - caissière	CGT
Salariés	WEINBERG Stéphane	Employé administratif	CGT
	CONDOU Catherine	Secrétaire médicale	FO
Salariés	GRANGIE Dominique	Electrotechnicien	FO
	BESNARD-LESCENE Audrey	Chargée de développement	UNSA
	SCHAHMANECHE Freydoun	Responsable vacances	UNSA
Employeurs	CRUMEYROLLE Caroline	Responsable organisme de formation	CPME
	FANGET Gaël	Gérant SARL	CPME
	FERNANDEZ José	Gérant Bureau d'Etudes	CPME
	RIVIERE Stéphanie	Gérante de société	CPME
	SAID MOHAMED Sourabad	Délégué général	CPME
	DUPLAA Jean-Charles	Président EURILEASE SA	MEDEF
	PASTUREAU Evelyne	Gérante Presse Entreprises	MEDEF

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des solidarités de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2021

Pour le directeur régional de l'économie,
De l'emploi, du travail et des solidarités,
le directeur régional adjoint
chef du Pôle Travail



Pierre FABRE